

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20241106-2024-115-DE Date de télétransmission : 06/11/2024 Date de réception préfecture : 06/11/2024

0 6 NOV. 2024

PUBLIE LE N°2024-115

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport d'activité présenté par la Société Vert Marine pour l'exploitation de la Patinoire Municipale de Champigny-sur-Marne au titre de l'année 2023

Rapporteure: Mme ARRON

Direction: Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s:

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipalex

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

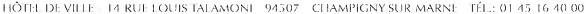
Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) M. FAUTRE, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. LHOSTE

Nombre de membres en exercice : 49 Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 7 Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>



Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20241106-2024-115-DE Date de télétransmission : 06/11/2024 Date de réception préfecture : 06/11/2024

DIRECTION DES SPORTS
Séance du Conseil municipal du 2 octobre 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-132 du Conseil municipal du 18 novembre 2020 portant délégation à Monsieur le Maire sur une partie des attributions prévues de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-125 du 18 novembre 2020 portant sur l'attribution du marché à la Société Vert Marine pour l'exploitation de la Patinoire Municipale de Champigny-sur-Marne;

Vu les comptes présentés pour l'année 2023 ;

Vu l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 10 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2024. ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis émis par la 5^{ème} Commission Enseignement, formation professionnelle, restauration collective, enfance, petite enfance, jeunesse, bâtiments communaux, en date du 24 septembre 2024;

Considérant ce qui suit :

En application dudit contrat et de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territorial, le fermier doit présenter annuellement les comptes relatifs à l'exécution de sa délégation de service public.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

2

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20241106-2024-115-DE Date de télétransmission : 06/11/2024 Date de réception préfecture : 06/11/2024

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: PREND ACTE des comptes d'exploitation présentés par la Société Vert Marine au titre de l'année 2023 pour l'exploitation de la Patinoire Municipale de Champignysur-Marne.

Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne

Conseiller régional d'Ile-de-France

Le secrétaire de séance

Monsieur Philippe LHOSTE

Conseiller municipal

Transmission en préfecture, le

0 6 NOV. 2024

Publication, le 0 6 NOV. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire